



REGLEMENT A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT LA BROCANTE

La brocante aux jouets est organisée par le Conseil Municipal des Enfants de Livry-Gargan.

Nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

- **Seuls les enfants sont autorisés à vendre. Ils doivent cependant être accompagnés d'un adulte.**
- **Une autorisation de participation est délivrée à chaque exposant. Elle sera demandée le jour de l'installation. Sa non-présentation entraînera une impossibilité d'exposer.**
- **L'article L310-2 du code de commerce vous autorise exclusivement à la vente des objets mobiliers personnels et usagés.** Seuls les jouets ou objets destinés aux enfants seront acceptés sur les stands (jeux, livres, peluches, disques...). Le contenu des stands sera vérifié et les articles neufs ne seront pas acceptés. En cas de non-respect de ces consignes, les organisateurs se réservent le droit de fermer le stand.
- L'installation des stands se fera selon le créneau attribué entre 7h30 et 10h15. Le lieu d'exposition est au gymnase Alfred-Marcel Vincent. L'accès en voiture à proximité de cet espace couvert est possible et une zone de stationnement est ouverte pour les exposants. **Le stand attribué ne pourra être modifié.** La brocante sera ouverte au public à partir de 10h30 et jusqu'à 15h.
- Le rangement des stands se fera à partir de 15h00 et jusqu'à 17h30, après la fermeture au public. Il ne sera pas possible de ranger et partir avant 15h00. L'adulte présent s'assurera de laisser le stand débarrassé de tout objet ou détrit. Des sacs poubelles seront mis à disposition des exposants.
- Les organisateurs fourniront une table (1m X 2m) et deux chaises par stand. **Les objets proposés à la vente ne devront en aucun cas être déposés en dehors des limites du stand pour ne pas gêner la circulation dans les allées et l'accès aux issues de secours.**

Pour votre information : Une buvette sera ouverte sur place toute la journée.